

PROGRAMME AUSTRALIEN D'AIDE DIRECTE - HARARE

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'Ambassade d'Australie au Zimbabwe dispose d'un fonds annuel modeste d'allocations destinées à l'assistance au développement connu sous le nom de Programme d'Aide Directe.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME D'AIDE DIRECTE ?

Le Programme d'Aide Directe est un programme de subventions modestes et flexibles, financé par le Gouvernement australien et géré à l'étranger par les représentants du Département des Affaires Etrangères et du Commerce. Ce programme a pour but de soutenir des projets particulièrement orientés vers le développement et/ou les droits humains, étoffant les priorités d'aide de l'Australie et qui contribue à la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté. Les projets mettent en œuvre sous le Programme d'Aide Directe devrait présenter une image positive de l'Australie.

QUI PEUT POSTULER ?

Le Programme d'Aide Directe est mis à la disposition des ONG internationales et locales, des organisations de la société civile de d'autres organisations communautaires qui mènent des activités de développement et de défense des droits de l'homme dans les pays d'accréditation de l'ambassade : le Zimbabwe, la Zambie, la République Démocratique du Congo, le Malawi, et la République du Congo.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS EN MESURE DE BÉNÉFICIER DU SOUTIEN DU PROGRAMME ?

Les activités du DAP doivent permettre d'obtenir des résultats de développement directs, pratiques, tangibles et immédiats à fort impact pour les communautés bénéficiaires. Les domaines thématiques prioritaires pour l'année DAP 2023-24 comprennent :

- l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale,
- la réduction de la pauvreté et le développement rural
- la protection de l'environnement et le changement climatique
- les droits de l'homme et la gouvernance,
- les soins de santé,
- l'éducation, et l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH)

Cette liste n'est pas exhaustive et les candidats peuvent demander un financement pour des projets de développement dans d'autres domaines thématiques.

Les demandes qui abordent plusieurs domaines thématiques dans un seul projet, qui soutiennent les communautés vulnérables et marginalisées, qui articulent une théorie claire du changement, qui font preuve de durabilité et d'innovation et qui apportent la preuve de liens existants avec l'Australie seront examinées favorablement.

Les projets doivent être autonomes, avec des délais définis. Les activités dans lesquelles la communauté bénéficiaire contribue considérablement en termes de main-d'oeuvre, de ressources ou d'argent liquide sont particulièrement bien reçues. Les projets qui pourraient agir comme un catalyseur de développement supplémentaire de la communauté, ou comme modèle pour des activités similaires se déroulant ailleurs, seront également reçus favorablement.

Il n'y a pas d'un montant minimum, mais le plafond du financement par projet est de **60 000 dollars australiens** (environ 40 000 dollars américains - le montant varie en fonction du taux d'échange quotidien). Les activités pourront s'étendre sur une durée maximale de deux ans.

Toutes les demandes doivent être accompagnées **d'un budget de projet entièrement chiffré**. Un budget détaillé est requis et doit être accompagné de **deux devis pour chaque section du budget entre 700 et 7000 dollars américains et de trois devis pour les montants au-delà de 7 000 dollars américains**.

Deux références (autres que des personnes issues de l'Organisation candidate) sont exigées.

Des documents supplémentaires pourraient être joints si nécessaire, cependant les candidats sont encouragés à être brefs. Les photos sont souvent utiles. Au besoin, l'Ambassade demandera des informations supplémentaires.

Les propositions seront approuvées ou rejetées sur la base des éléments suivants :

- coûts et avantages de la proposition en matière de développement,
- résultats réalisables et durables,
- pertinence des objectifs et de la conception du projet,
- faisabilité des modalités de mise en œuvre proposées, et
- conformité du projet aux objectifs du DAP
- la considération et l'approche du demandeur en matière de gestion des risques, par exemple, la protection de l'enfance, la gestion financière, les risques de fraude, les risques de terrorisme et les risques de protection de l'environnement

Le financement dans le cadre du Programme d'Aide Directe est limité et l'Ambassade n'accepte qu'une faible proportion des demandes annuelles.

DÉPENSES ET COÛTS NON ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT PAR LE DAP

Les dépenses et coûts suivants ne peuvent pas être financés par le DAP :

- les frais de fonctionnement et d'administration (salaires du personnel, indemnités, loyer des bureaux, services publics, etc.)
- ateliers et dépenses associées (par exemple, location de salle, nourriture/boissons, équipement audio/vidéo et de bureau) - cependant, cela peut être négocié en fonction du pourcentage de la subvention totale que les ateliers et les dépenses associées occuperont
- des subventions en espèces ou des programmes ou projets de microcrédit qui impliquent le retour d'argent
- entreprises commerciales ou activités commerciales privées à but lucratif
- achat d'actifs majeurs, par exemple, des véhicules ou des terrains
- voyages d'étude en Australie ou à l'étranger
- voyage à l'étranger
- le parrainage de grands tournois sportifs ou de manifestations culturelles qui n'ont pas d'avantage clair sur le développement
- salaires, indemnités quotidiennes ou indemnités du personnel
- frais de consultation
- les projets de construction où il y a une utilisation d'amiante ou d'autres matériaux dangereux pour la santé humaine, par ex. toiture en amiante

Les candidatures qui demandent un financement pour ces dépenses et coûts seront automatiquement éliminées.

COMMENT POSTULER ?

Le formulaire de candidature DAP doit être rempli par le candidat en ligne lorsqu'un cycle de candidature officiel a été ouvert. **Veillez noter que le formulaire n'est accessible qu'en cas de cycle de candidature ouvert.**

Une annonce sur l'ouverture du prochain cycle de candidature DAP sera faite via le site Web de l'ambassade et les autres comptes de médias sociaux de l'ambassade. Veuillez noter que les cycles de candidature sont généralement ouverts pendant une période de deux semaines avant la clôture du cycle. Pour l'exercice 2023-2024, le cycle de candidature est ouvert du **1 Août 2023 au 15 Août 2023**. Aucune prolongation ne sera accordée au-delà de la date limite de candidature. Veuillez-vous assurer de cliquer sur le bouton de soumission dans le portail de candidature pour vous assurer que nous recevons votre candidature.

Si vous rencontrez des difficultés techniques pour accéder au formulaire de candidature en ligne pendant la phase de candidature, veuillez envoyer un e-mail à Dap.Harare@dfat.gov.au pour obtenir de l'aide.

APRÈS LA SOUMISSION DE VOTRE DEMANDE

Les demandes de financement du Programme d'Aide Directe sont filtrées par le Coordinateur du Programme d'Aide Directe. Les projets présélectionnés seront examinés par le Comité du Programme. Les projets approuvés par le Comité seront recommandés à l'Ambassadeur pour l'approbation définitive. L'évaluation commence à la clôture de chaque étape et peut prendre jusqu'à deux (2) mois.

Tous les candidats seront contactés. En raison du grand nombre de demandes reçues par l'Ambassade, l'Ambassade ne pourra pas donner des explications aux demandes rejetées.

RAPPORTS EXIGÉS

Les candidats retenus seront tenus de soumettre un rapport sur la mise en oeuvre et de fournir un quitus financier (provisoire) conformément aux accords de financement individuels du Programme d'Aide Directe.

Les demandes d'informations par courriel devront être adressées au Comité du Programme d'Aide Directe à l'adresse suivante : DAP.Harare@dfat.gov.au